

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

PROBLÉMATIQUES

Les services rendus par la biodiversité sont nombreux, notamment ceux rendus par les éléments bocagers pour l'agriculture (cf. Rapport Ecobiose, Diagnostic SRB). Les haies, par exemple, apportent des services de régulation de l'eau, de stabilisation et d'enrichissement des sols, de régulation des températures et de protection du vent, d'hébergement d'insectes auxiliaires des cultures,... Il est donc important de sensibiliser le monde agricole aux valeurs de la biodiversité et de poursuivre la préservation et la restauration des éléments bocagers (prairies, haies, mares, ripisylves,...) et de les intégrer dans les politiques publiques, notamment agricoles.

DESCRIPTION

1. Inciter et accompagner les agriculteurs à développer les infrastructures agroécologiques tout en valorisant leur démarche dans le cadre d'une certification environnementale ou d'un label tel que :

- Poursuivre les **aides à la mise en place d'infrastructures agroécologiques** (aides à la plantation et à la gestion des haies notamment)
- **Label FNAB** (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) : permet de favoriser le maintien ou la mise en place d'infrastructures agroécologiques (suppression de produits phytopharmaceutiques) et d'augmenter la biodiversité présente sur l'exploitation et optimiser la lutte contre de potentielles pressions sanitaires (lutte biologique, biocontrôles,...)
- **La certification « Haute Valeur Environnementale »** : un des indicateurs concerne la biodiversité, contient un item mesurant la part d'infrastructures agroécologiques et incite les agriculteurs à les maintenir ou à les développer pour obtenir le nombre de points nécessaires.
- **Le label haie** : certification pour préserver les haies et haies bocagères ainsi que des filières de distribution du bois issu du bocage (cf. fiche A10). Il labellise les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et dresse un état des lieux initial par le biais d'un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH).

Ces travaux seront également menés avec les services de l'Etat en lien avec les déclarations PAC des agriculteurs afin d'identifier les éléments bocagers à maintenir ou restaurer.

- **Le cas de l'écoschéma de la PAC** : cet écorégime sera accessible dès 2023 par le biais des infrastructures agroécologiques, c'est-à-dire par la présence sur l'exploitation d'éléments favorables à la biodiversité. Si ces éléments représentent plus de 7 % de la SAU, c'est le niveau 1 de l'écorégime qui sera atteint et le niveau 2 (prix/ha supérieur) si les IAE représentent plus de 10 % de la surface de l'exploitation.

2. Conditionner les aides aux agriculteurs

Les politiques régionales agricoles sont conditionnées à l'obtention du niveau 2 de l'écoschéma ou de la certification Bio ou HVE ou de MAEC ou autres démarches équivalentes (HVN...) qui incitent les agriculteurs au maintien et au développement des éléments agroécologiques présents sur les parcelles agricoles.

3. Favoriser et inciter la création d'entreprises d'entretien et de gestion des IAE

tout en développant des débouchés économiques pour les exploitations (valorisation du bois des haies dans des filières énergétiques et/ou agricoles, valorisation du stockage du carbone).

4. Établir un observatoire régional des haies

afin d'assurer la cartographie et le suivi des plantations. Cet observatoire permettra de centraliser les données issues de différents dispositifs (PAC, PSE, AAP, Plan de relance, ERC,...) (cf. fiche A10)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Région Nouvelle-Aquitaine :
 - Eco-conditionne l'ensemble de ses aides à des pratiques agroécologiques : **toutes les aides régionales du PCAE sont éco-conditionnées** Bio, HVE ou autre démarche équivalente.
 - Soutient les investissements « agroécologiques » nécessaires à la mise en œuvre des pratiques.
 - Soutient la plantation (agroforesterie).
- Dans le cadre du Plan France Relance, le dispositif « Plantons des haies » a accompagné une vingtaine de structures néo-aquitaines à la plantation de près de 1000 km de haies sur la Région.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en Bio, Haute Valeur Environnementale, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030 (label FNAB par ex.)
- (Ind. à construire) Augmentation des surfaces d'infrastructures agroécologiques
- Augmentation de la séquestration nette de carbone dans les sols à usage agricole
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole (messicoles, pollinisateurs, faune du sol,...)
- Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol
- Préservation de la ressource en eau
- Revenu complémentaire pour l'exploitant (bois de chauffage, vente de bois à terme,...)
- Mise en place d'un observatoire cartographique et statistique

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : Acteurs de protection de la nature et agricoles
- **Partenaires techniques** : CRA, FNAB, Coopératives, OFB, ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs agricoles, DRAAF
- **Partenaires financiers potentiels** : Europe, Etat, Départements, Agences de l'Eau

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Ministère de l'Agriculture : Soutenir la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie - AMI « Plantons des haies »
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles, Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Région : AAP "Infrastructures agro-écologiques" (dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ou PCAE), Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE - Aide permanente

- Chambres d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- Dispositifs départementaux en faveur des éléments bocagers (par ex. Département de la Charente : Accompagner et soutenir la plantation de haies et d'arbres (hors forêts) - Aide permanente)
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Lemarchand, Terra Symbiosis, ...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.3)
- **Néo Terra** : Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agroécologiques
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

